



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

EMAS

Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation



Identification de la structure

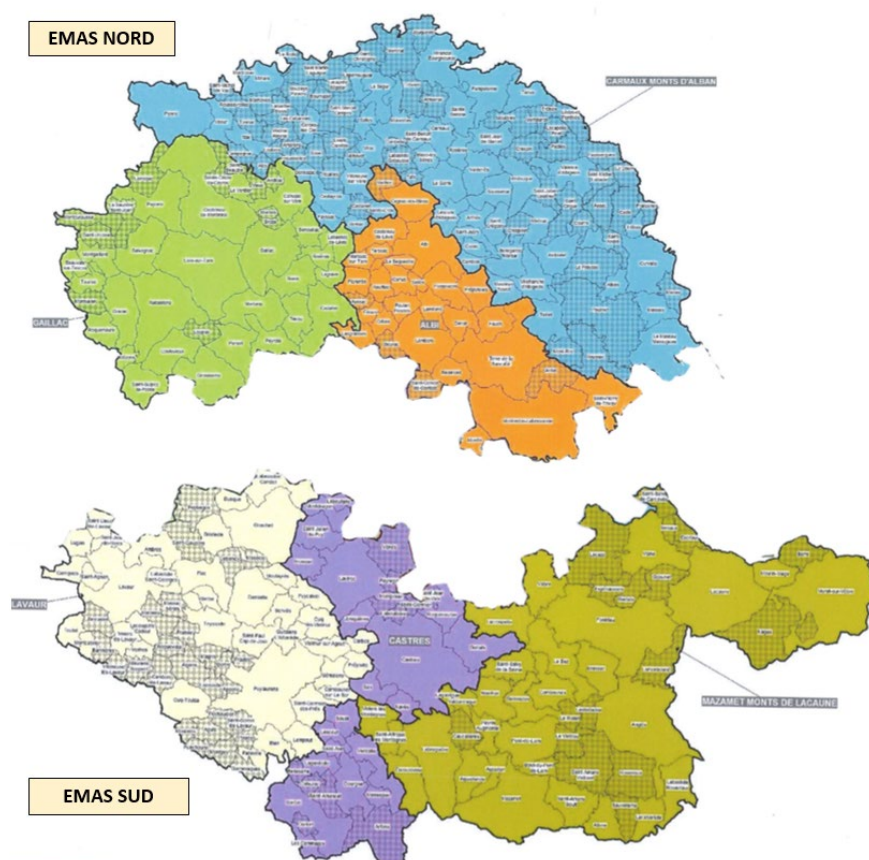
Nom de la structure	« EMAS du Pôle enfance – scolarité et Expertise Autisme de Lostanges »
Adresse de la structure	Pavillon de Lostanges 81710 NAVES
Coordonnées téléphoniques	05 63 59 54 31
Adresse électronique	emas81sud@apajh81.org
Nom du directeur	M. Uvaldo POLVOREDA
Type de structure	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
Capacité et modalités d'accueil	Déplacement sur sites scolaires. Mobilité de l'équipe.
Numéro FINESS	81 000 940 7
Date de création	SEPTEMBRE 2019 PERENNISATION SEPTEMBRE2021
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Convention relative aux modalités de mise en œuvre de l'EMAS à compter du 1 ^{er} septembre 2021 et pour une durée de 5 ans
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

Cadre réglementaire.

- ✓ **Circulaire N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 « Relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap ».**
- ✓ **Circulaire n° DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 « Relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap ».**
- ✓ **Mai 2021: Réponse de l'APAJH 81 à l'appel à candidature de l'ARS relative à la pérennisation de l'EMAS.**
- ✓ **Septembre 2021 dans le départemental du Tarn, 2 EMAS pérennisées : une au Nord (AGAPEI) et une au Sud (APAJH 81).**

Territoires d'intervention.

EMAS SUD : Couverture de 3 circonscriptions dans le département : Mazamet / Monts de Lacaune, Castres et Lavaur, soit 153 écoles et 40 collèges et lycées.



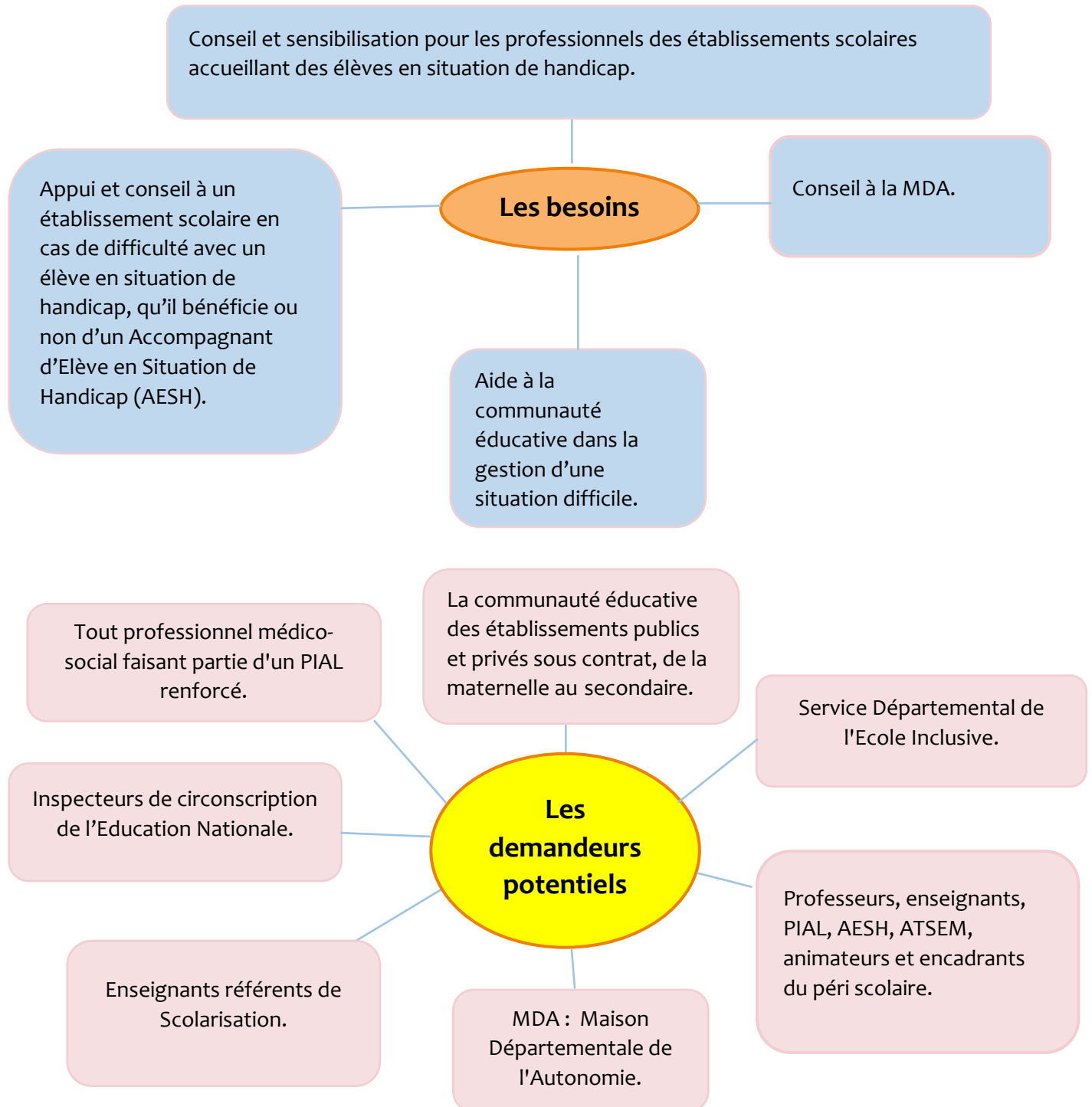
Composition actuelle de l'équipe.

En septembre 2021, la composition de l'équipe initiale a évolué et est actuellement constituée d'une monitrice éducatrice et d'une éducatrice spécialisée, coordinatrice de l'équipe. L'équipe est pilotée par le Directeur Adjoint et le Directeur, du Pôle Enfance /Scolarité et Expertise Autisme de Lostanges.

1- Les besoins des personnes accompagnées

✚ Identification des besoins, des demandeurs.

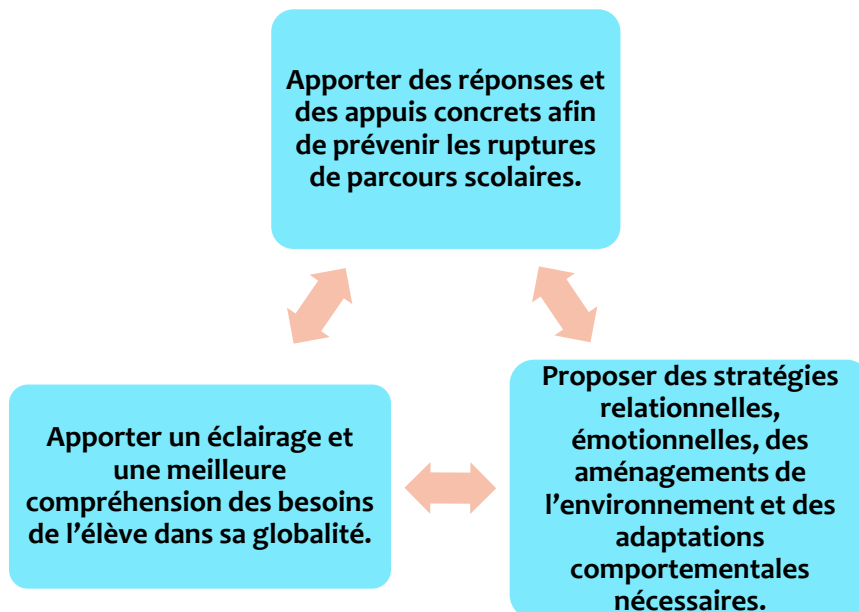
L'EMAS est un dispositif qui apporte des réponses aux besoins de la communauté éducative des établissements scolaires publics et privés, de la maternelle au secondaire, au service des élèves et de leurs besoins particuliers, dans le cadre de l'Ecole Inclusive.



En 2021, l'EMAS a été sollicitée et / ou a travaillé avec les Directeurs/Chefs des établissements scolaires publics et privés de la maternelle au collège organisés en PIAL (pas de saisine de lycée)

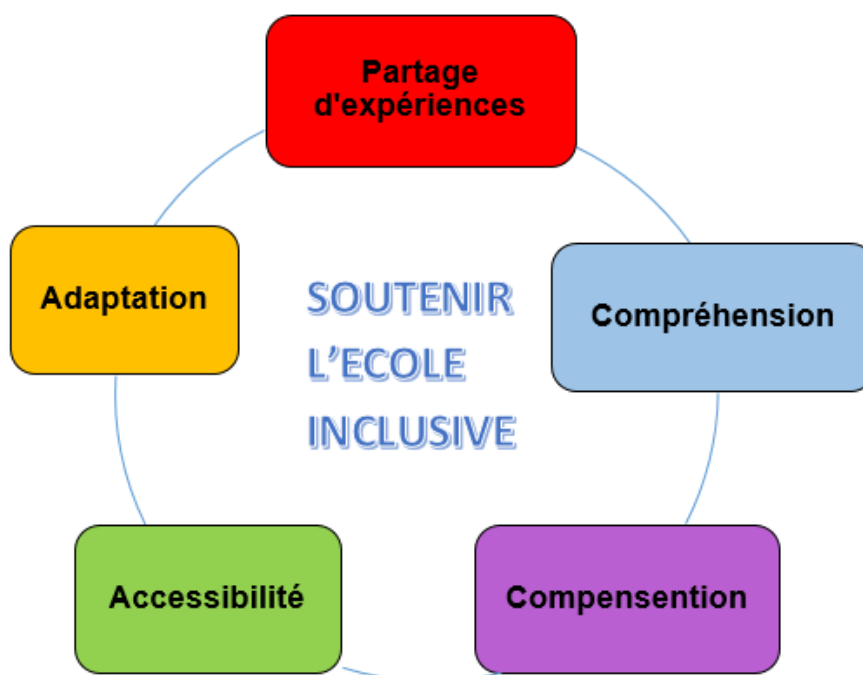
à l'heure actuelle), les enseignants, les psychologues du RASED, les enseignants référents de scolarisation, les IEN, le SDEI, les AESH, les ATSEM, les encadrants du périscolaire.

✚ Objectifs des prestations proposées par l'EMAS.

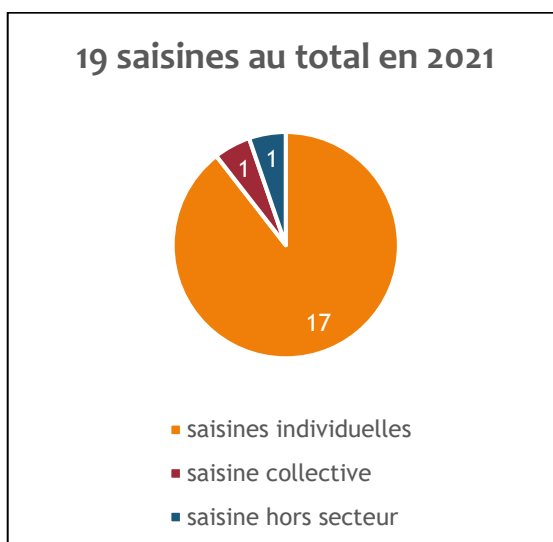


En 2021, dans une dynamique inclusive de l'École pour tous, l'EMAS de l'APAJH 81 développe et offre un partenariat engagé, autour de regards croisés, de pratiques partagées et de repères communs.

Pour cela, l'équipe s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles préconisées par l'HAS.



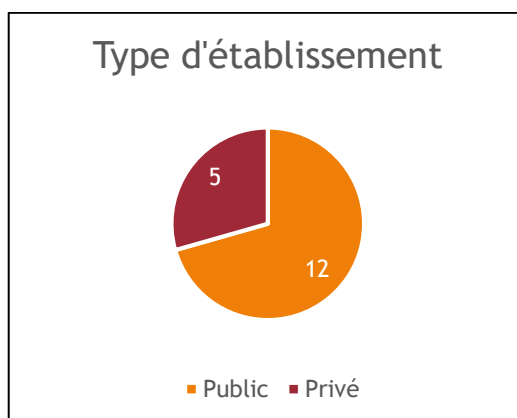
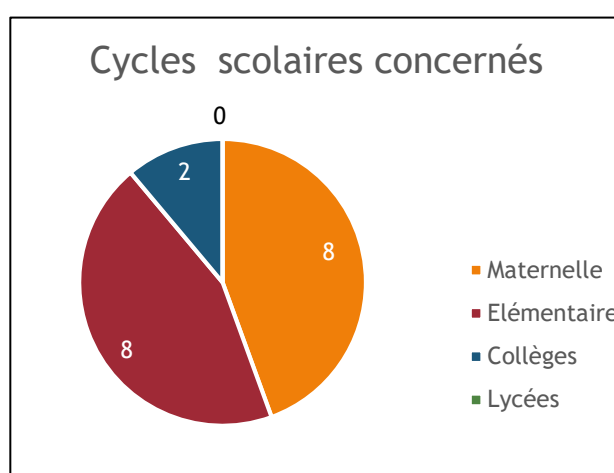
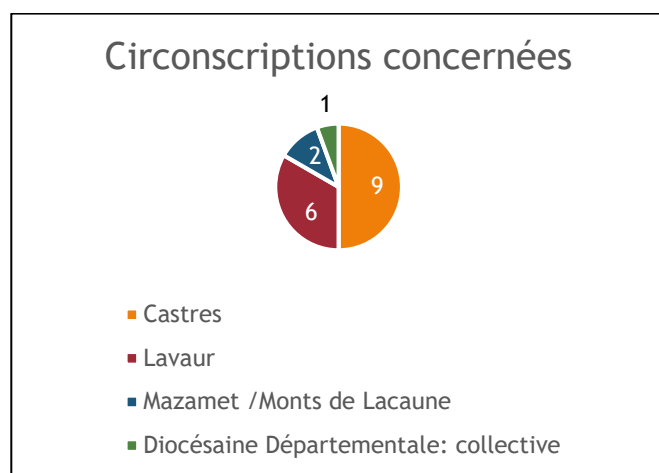
✚ Etat des lieux de l'activité 2021.



De septembre 2019 à décembre 2020 : 36 saisines enregistrées.

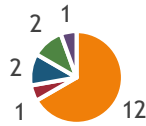
Le formulaire de saisine a évolué en accord avec l'EMAS du Nord du département et le SDEI. (Voir en annexe). Ce nouvel outil, réajusté, permet de savoir, dès réception de la demande, quels appuis en interne et en externe ont déjà été mobilisés. Le partenariat est ainsi repéré et peut être activé.

Le nombre de saisines 2021 est marqué par des périodes plus creuses, en lien avec les pics de la crise sanitaire et leurs effets.



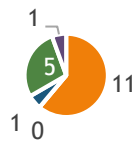
2021 : Les saisines au collège se développent ; pas encore de demande au lycée. Le secteur privé est plus demandeur également.

Demandeurs



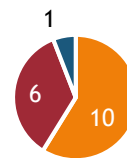
- Enseignant
- Directeur d'école
- Principal de collège
- Demande conjointe Directeur / Enseignant
- Direction Départementale diocésaine

Notification MDA des 19 saisines en 2021



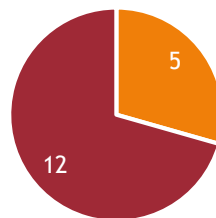
- Notification MDA activée
- Notification MDA non activée
- Notification MDA en cours
- Sans notification
- Notification non renouvelée

Saisines avec notification d'accompagnement par un AESH en 2021

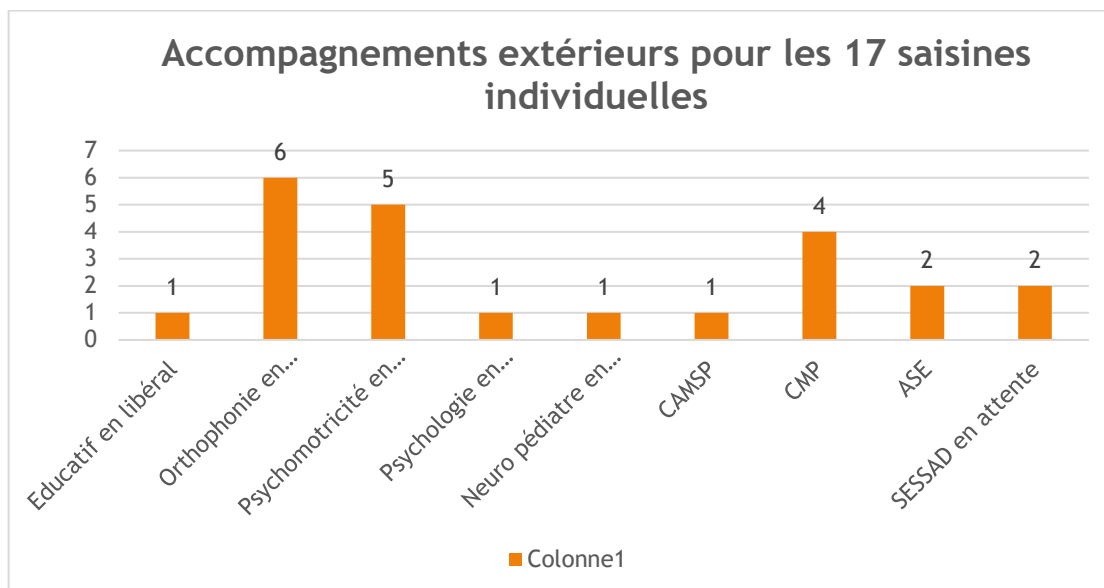


- Situation avec AESH
- Situation sans AESH
- Situation avec notification en cours

Situations individuelles et diagnostic établi



- Diagnostic établi
- Sans diagnostic



- **Toutes les données exposées sont recueillies à la date de la saisine.**
- Toutes les saisines se trouvent dans des secteurs organisés en PIAL.
- **19 saisines** : pour une des saisines, notre intervention a débuté en juin 2021 pour une situation individuelle d'élève avec une enseignante de GS. Nous avons poursuivi nos interventions auprès de la nouvelle enseignante de CP, à partir de juillet et de septembre, afin d'assurer la transition de la rentrée scolaire et du changement de classe pour cet élève.
- **Les diagnostic établis :**
 - ⇒ Trisomie 21
 - ⇒ Troubles neuro développementaux : dyspraxie, dysphasie, TDA / H.
- **Les manifestations comportementales des élèves pour lesquelles nous sommes interpellés, sont de nature diverse :** des troubles neuro développementaux comme le TDA / H, les troubles spécifiques des apprentissages, le trouble du spectre autistique.

Les interventions de l'EMAS s'élaborent sur le territoire, avec les appuis ressources internes à l'Education Nationale (RASED, PIAL, SDEI) : en complémentarité, chacun dans son cadre de mission, en co intervention ou seule. L'Education Nationale est l'expert pédagogique. L'EMAS est l'expert relationnel / émotionnel, comportemental et environnemental.

✚ Modalités d'intervention de l'EMAS auprès de la communauté éducative des établissements scolaires.

En amont, une mise en lien avec les partenaires en interne, s'opère, pour réunir les éléments utiles et nécessaires à la compréhension des besoins particuliers de l'élève (dans le cadre du secret partagé). Ensuite, une co observation (avec les référents ressources SDEI) sur l'établissement scolaire peut être envisagée, en fonction de l'accompagnement à apporter.

⇒ **L'intervention individuelle** auprès de la communauté éducative (concernant un seul élève) se décline en plusieurs étapes :

- **Première rencontre : un recueil de données.**
- **Une observation médico-sociale directe de la classe ou d'un élève.**
- **Un compte rendu écrit est rédigé par l'EMAS :** observable, éléments de compréhension et hypothèses explicatives, adaptations, outils et aménagements préconisés. Le tout est partagé avec les partenaires concernés.
- **Partage avec la communauté éducative sous forme de sensibilisation** autour du besoin particulier concerné.
- **Proposition d'outils adaptés et d'aménagements spécifiques.**
- **Elaboration, ajustement et suivi.**

Dans le cadre de ces interventions indirectes, les représentants légaux des élèves sont informés par le Directeur de l'établissement scolaire de façon respectueuse et bienveillante. L'EMAS s'engage à respecter la confidentialité des situations, le secret des informations de toute nature les concernant.

Hormis les temps d'observation et les temps de réajustement des outils en classe, le principal frein pour développer le partenariat, reste le facteur temps. Ces échanges avec les équipes se font sur les temps extra scolaires, hors présence élèves. Ces temps ne sont pas organisés sur des temps de travail formalisés et dédiés comme un conseil de maitres par exemple. Ils s'opèrent sur la pause méridienne ou après la classe. **Le temps moyen de retour est de 1h15 :** Cette durée permet une première sensibilisation au besoin particulier mais n'est pas suffisante en soi. C'est pour cela que nous proposons un soutien plus continu à travers l'ajustement et le suivi des préconisations.

⇒ **L'intervention collective** (à destination d'un groupe de professionnels) se construit à partir d'une saisine et d'une première rencontre afin de **définir le contenu de l'apport recherché : une information générale et collective, autour de la diversité des élèves accueillis ou d'un besoin particulier, ou d'un handicap précis.**

⇒ **Modalités d'intervention de l'EMAS auprès de la MDA :** Actuellement, l'EMAS est sollicitée par les psychologues scolaires, les enseignants référents et les Inspecteurs de circonscription, pour rédiger des comptes rendus de leurs observations et de leurs préconisations, en termes d'aménagements et d'adaptations. Ce compte rendu apporte une lecture médico-sociale, qui peut compléter le dossier de demande de notification auprès de la MDA.

Il n'y a pas eu encore de demande directe de la MDA. Le partenariat est à construire.

2- La participation des personnes

Un questionnaire de satisfaction a été élaboré par l'EMAS dès 2019. Jusqu'en 2020, il a été proposé et renseigné par les bénéficiaires. (Voir annexe 2)

En 2021, cet outil n'a pas été proposé systématiquement par l'équipe. Une autre forme de questionnaire simplifié a été proposé et renseigné lors de la sensibilisation collective autour du trouble du spectre autistique, demandée par le diocèse du Tarn. (Voir en annexe 3).

L'expression des bénéficiaires devra être recherchée plus systématiquement et analysée afin d'améliorer l'adéquation entre la demande et notre prestation. **C'est un axe d'amélioration à développer en 2022.**

3- Les temps forts de l'année : innovations -expérimentations de nouvelles organisations

- ⇒ **Mai 2021 : Réponse de l'APAJH 81 à l'appel à candidature de l'ARS relative à la pérennisation de l'EMAS. Candidature retenue ; pérennisation de l'EMAS APAJH 81.**
- ⇒ **Participation active aux ateliers de l'Ecole Inclusive organisés par le SDEI en décembre 2021.** Notre équipe a animé un stand de présentation et d'échange autour de « L'EMAS partenaire de l'Ecole Inclusive ».
- ⇒ **Présentation des EMAS du Tarn aux futurs Directeurs d'établissements scolaires à l'INSPE d'Albi en novembre 2021.**
- ⇒ **Inscription et participation au collectif national des EMAS** qui se réunit maintenant trimestriellement, en distanciel.
- ⇒ **Inscription et participation au collectif ROSEAU CAA organisé par l'Equipe Relais Handicaps Rares : 2 en 2021 en distanciel.**
- ⇒ **Rencontre et échange avec les équipes des PRE (Programme de réussite éducative) du Tarn : Castres, Graulhet, Aussillon : en septembre 2021 ; en présentiel.**

4- Les nouveaux partenariats, Les nouvelles coopérations

- ⇒ **Volonté marquée d'un partenariat renforcé et systématisé avec le SDEI du Tarn,** autour de chaque saisine et de temps de réunion de travail et de construction autour des outils : plaquette, formulaire de saisine, schéma de fonctionnel territorial en cours d'élaboration ; **en lien avec l'EMAS Nord AGAPEI et l'ARS du Tarn.**
- ⇒ **En 2021, engagement d'un maillage partenarial avec L'Institut des Jeunes Aveugles,** gestionnaire d'un SESSAD dans le Tarn et de l'Equipe Relais Handicaps Rares (ERHR). L'IJA agit au quotidien pour favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap. Son équipe pluridisciplinaire se positionne avant tout comme facilitatrice de l'inclusion. Cela passe nécessairement par un travail de sensibilisation, de collaboration, de réflexion commune et de formation à des pratiques qui s'intéressent à l'éducation des jeunes dans leur diversité.

5- La démarche qualité

- Réorganisation des personnes chargées de la qualité et des dispositifs existants (composition du comité de pilotage qualité, personne ressource, référents).
- Constitution d'un COFIL de pôle (1 réunion le 20.09.2021).
- Démarche de la mise en conformité au RGPD :
 - Participation au COFIL RGPD associatif ;
 - Création de l'inventaire des traitements ;
 - Communication aux salariés sur la démarche associative autour du RGPD et notamment des définitions des « données personnelles » et des « données sensibles » ;
 - Construction et renseignement du registre des traitements par les membres du COFIL.
- Travaux autour de la gestion documentaire et de la mise en place des documents de référence telle que :
 - La mise à jour et la validation des procédures d'admission et de la sortie de l'établissement ;
 - La continuité de la mise à jour des documents liés à la crise sanitaire ;
 - La documentation pour soutenir une admission de qualité, notamment un dossier d'admission unique ;
 - La création d'une base de documents de référence ;
 - La réflexion autour de l'architecture du dossier informatique d'utilisateur ;
 - L'organisation et l'utilisation du serveur commun : analyse de l'utilisation du serveur, suppression de documents non uniformes, organisation des espaces numériques, discussion sur la codification des documents ;
 - La mise à jour des documents de la communication (organigramme, liste de téléphones professionnels, liste des professionnels, l'entête de courrier, enveloppe...).
- En collaboration avec le CSE et notamment le CSSCT :
 - L'analyse des accidents de travail ;
 - La mise à jour du DUERP.
- La formation du référent Qualité sur l'application Ageval :
 - Utilisation de l'application Ageval pour les enquêtes de satisfaction.

6- Le développement des compétences, La formation professionnelle

Bilan des formations réalisées à l'EMEAS sur l'année civile 2021				
Nom de la Formation	EMEAS	Nombre de jours de formation	Nombre d'heures de formation	Nombre total
FORMATIONS COLLECTIVES				
Protection de l'usager et du professionnel en situation de violence	1	3	21	21
Réponse accompagnée pour tous (RAPT)	2	2	14	28
FORMATIONS SECURITE				
Habilitation électrique (30/03/2021)	1	1	7	7
TOTAL	4	6	42	56

Formations hors plan :

- ✚ Formation CANOPE, en visio : « De l'enfant Haut Potentiel à l'élève Haut Potentiel » 2h30, juin 2021.
- ✚ Formation FORMATION SUPERVISION UEM/EEE : Module 1 « Connaissances actualisées en autisme » : 7h, juillet 2021.
- ✚ Formation FORMATION SUPERVISION UEM/EEE : Module 3 « Stratégies d'enseignement comportemental et développemental » ABA et gestion des comportements problèmes : 14h, juillet 2021.
- ✚ Webinaire CANOPE : « Protection de l'enfance et Handicap : soutenir la scolarité. »

7- Les instances du personnel, Le dialogue social

INSTANCES	DATES DES REUNIONS	TOTAL POUR L'ANNEE 2021
CSE	19/01/2021 19/03/2021 25/05/2021 20/07/2021 28/09/2021 01/12/2021	6
CSSCT	19/01/2021 25/05/2021 28/09/2021	3
CSSCT EXTRA	/	0
CSE EXTRA	03/02/2021	1
CSE CENTRAL	14/01/2021 19/05/2021 11/03/2021 01/07/2021 19/03/2021 23/09/2021 22/04/2021	7
CSE CENTRAL EXTRA	09/12/2021	1
NAO	18/01/2020 15/06/2021 02/03/2021 04/10/2021 16/03/2021 11/10/2021 05/05/2021 28/10/2021	8

8- Les finances

⇒ Cf. Rapport d'activité 2021 du SESSAD Lostanges.

9- Les perspectives d'évolution, Les améliorations projetées, Les projets pour 2022

- **Elaboration et signature du protocole territorial de fonctionnement entre l'ARS du Tarn, l'Autorité Académique et les Directions des ESMS porteurs des EMAS Nord et Sud du Département.**

Perspectives Partenariales :

- ⇒ **Développer le partenariat direct avec la MDA** : peut-être à travers notre participation aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation en cas de besoin.
- ⇒ **Développer notre participation directe aux pôles ressources de chaque circonscription**, si nécessaire.
- ⇒ **Développer notre participation au Comité Départemental de l'Ecole Inclusive.**
- ⇒ **Rencontre et échange avec la plateforme TND et la future plateforme DYS du département** : développement partenarial.

Perspectives internes :

- ⇒ **Améliorer l'expression des bénéficiaires** par la diffusion systématique du questionnaire de satisfaction et de son analyse pour ajuster nos prestations aux besoins.
- ⇒ **Améliorer la prestation de sensibilisations collectives** avec davantage de mises en situation et d'interactions.
- ⇒ **Développer la veille professionnelle** par l'information et la formation continue de l'équipe.

10- Les annexes

- ⇒ Formulaire de saisine ;
- ⇒ Questionnaire de satisfaction ;
- ⇒ Questionnaire de satisfaction simplifié ;
- ⇒ Comptes administratifs du SESSAD Lostanges.

→ **ENTREPRISE APPRENANTE**

→ **ECOUTE – ECHANGE –
CONFIANCE - COHESION**

→ **REPOSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT CHOISI**

